

M. NIELSEN: Pourquoi convoquerions-nous M. Castonguay? Je trouve qu'il est judicieux de faire venir M. Ollivier, mais pourquoi M. Castonguay?

Le PRÉSIDENT: C'est généralement lui qui interprète la loi électorale. Si vous aviez des questions à poser, il serait ici.

M. NIELSEN: Je crois qu'il ne voudrait pas du tout l'interpréter ici.

M. MOREAU: Nous tenons tous à obtenir cette décision aussi rapidement que possible. Je constate que cette pièce est pourvue des fils nécessaires à la reproduction sonore. Si le traducteur se plaçait dans la cabine et interprétait simultanément, cela hâterait grandement les choses.

Le PRÉSIDENT: L'installation est-elle complète? Je ne le crois pas. Les fils sont là, mais je ne pense pas qu'on ait terminé les cabines. Tant que cela ne sera pas fait, nous devons continuer avec les traducteurs comme en ce moment, passer d'une langue à l'autre.

M. KNOWLES: Monsieur le président, je propose qu'on laisse au comité directeur le soin de décider de l'heure de la prochaine séance et qu'elle soit tenue aussitôt que possible, car nous ne savons pas quels sont les événements qui peuvent se produire.

Le PRÉSIDENT: Je sais qu'il y a beaucoup de séances de comités demain et qu'il y a des membres de notre comité qui font peut-être partie de certains autres comités.

M. GRÉGOIRE: Je propose 4 heures cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Il est impossible de siéger pendant que la Chambre siège.

M. GRÉGOIRE: On a demandé la même chose relativement à d'autres comités et, après nous avoir répondu que c'était impossible, nous avons siégé. Si la chose est impossible pour ce comité, elle le sera également pour tous les comités de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Il aurait fallu proposer cette motion plus tôt.

M. GRÉGOIRE: Je la propose maintenant, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: L'assemblée est ajournée.